

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.276

**Modification du
tableau des effectifs**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite la mise à jour du tableau des effectifs.

1. Direction des politiques communautaires

Pour permettre le remplacement du directeur démissionnaire, il convient de transformer son poste de directeur territorial en un poste d'administrateur hors classe.

Cette transformation a une incidence financière annuelle de + 20 000 € charges comprises. Dans la mesure où ce poste est mutualisé avec la commune d'Angoulême, la répercussion financière se limite à 10 000 €/an

2. Direction de l'environnement et du cadre de vie

Pour permettre le remplacement d'un agent parti à la retraite, il convient de transformer un poste de contrôleur et un poste d'agent de maîtrise principal pour assurer les fonctions de responsable du service réseaux au centre technique de l'eau potable et de l'assainissement. Ce poste serait pourvu par la voie interne.

3. Direction des finances et de l'administration générale

Pour permettre le remplacement du responsable juridique parti par mutation, il convient de transformer un poste d'attaché principal en un poste d'attaché.

Ces transformations sont rappelées ci-dessous :

Direction/Service	Suppression	Nbre	Création	Nbre
Direction des politiques communautaires	Directeur territorial	1	Administrateur hors classe	1
Direction de l'environnement et du cadre de vie / CTAE	contrôleur	1	Agent de maîtrise principal	1
Direction des finances et de l'administration générale / service juridique	Attaché principal	1	Attaché	1

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2011.

4. Directions diverses

Par ailleurs, je vous propose de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2011, les postes suivants devenus définitivement vacants suite à la titularisation des agents en détachement pour stage d'intégration.

Direction/service	Suppression	Nbre	Délibération n°
Direction générale des services/ Sce communication	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet	1	Délibération n°215 du 28/06/2001
Direction des politiques communautaires	Opérateur des activités physiques et sportives	1	Délibération n° 52 du 25/01/2002

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 17 novembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER, à compter du 1^{er} janvier 2011, les modifications du tableau des effectifs ci dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 décembre 2010	<u>Affiché le :</u> 17 décembre 2010